

On s'abonne au bureau
des affaires européennes.
Frais 12 fr. PAR AN,
payable par trimestre et
d'avance.

A Abondance 1 fr. la ligne
et 25 centimes le poste; 100
AU COMPTANT:
S'adresser au bureau des
affaires européennes.

MESSAGER

DE TAHITI.

PARTIE OFFICIELLE.

Conformément à une décision de M. le Commissaire impérial, en date du 10 décembre:

Une commission équivalente de M. M.

Robert de Rougemont, Ordonnateur,

Prat, Chef de service de santé,

Hardy, Directeur des affaires européennes,

de Chicourt, Contrôleur colonial,

Solomon, négociant,

Laharrague, idem.

Yver, idem.

a été chargé de préparer un règlement pour l'école des séurs de St Joseph, qui est à même de recevoir aujourd'hui un plus grand nombre d'élèves, par suite de son établissement complété, sur le terrain nouveau, qu'elle doit occuper.

Monsieur d'Aixier est membre adjoint de la dite commission.

AVIS OFFICIELS.

La réunion des notables commerçants de Tahiti et de Moorea, convoquée pour le 26 du courant, n'ayant pas été assez nombreuse pour permettre de procéder au renouvellement, par élection, des membres du tribunal de première instance et de commerce, le Commissaire Impérial institua ces messieurs à sa réunion de nouveau, le mercredi 31 décembre, à 11 heures du matin, dans le local ordinaire, sous la présidence de M. l'ordonnateur. Si cette seconde réunion, ne produisit pas de résultat, le Commissaire Impérial se verrà dans l'obligation de nommer d'office pour l'année 1857, les juges qui doivent être désignés par l'élection.

Le Directeur des affaires européennes n'a pas été abonné au Messager dont l'échéancier expire le 1^{er} janvier 1857, de veiller bien le renouveler.

Le N^o du 4 juillet ne sera distribué qu'aux personnes qui auront rempli cette formalité.

B HARRY.

NOUVELLES DIVERSES.

Par la goélette Hawaïenne Queen of the isles, nous avons reçu des nouvelles de Paris, jusqu'au 16, de Londres jusqu'au 18 octobre et de San Francisco, jusqu'au premier décembre.

Le 4 novembre, M. Buchanan a été porté à la présidence par la grande majorité des électeurs de l'Union. Les journaux d'Europe contiennent peu de faits importants; il y a cependant de la nouveauté des conférences de Paris, pour acheter de discuter plusieurs points qui restent en litige; et tous s'endent très-jointement sur les fées du couronnement du Tsar à Moscou.

Le maréchal O'Donnell, l'auteur du dernier changement survenu en juillet, dans le gouvernement espagnol, a été congédié à son tour et remplacé à la tête du ministère, par le maréchal Narváez.

Le prince Napoléon est revenu de son exil à bord de la Reine Hortense, dans le nord de l'Europe.

Nous avons le, dans une feuille de California, que l'Amiral Lugard, accompagné du commandant de Laporte et de son secrétaire était passé à Panama, au commencement de novembre.

THEATRE.

La dernière représentation de notre troupe inspirée a été l'une des meilleures, auxquelles nous ayons assisté.

Madame Martin a fait bien rendre son rôle, dans La Vendetta et a été, dans la scène de Sécrisse, une souffre-fout-à-fait gentil; nous devons aussi, en pensant quelques compléments à M^e du Chattington, qui n'est pas aussi illusion complète, sans sa voix de basse haute; M^e Lagarde a beaucoup gagné depuis le commencement des représentations; il a acquis l'habileté des plongées, il a beaucoup d'assurance dans son jeu; c'est un acteur que l'on voit toujours avec plaisir. Quant à M^e Martin, nous n'en parlons plus. Ariste infatigable, il se agrope à la hauteur de tous les rôles qu'il aborde; l'on connaît dans la Partie de piquet, près de vingt et d'entrain dans Indiana ou dans la Vendetta, d'une bêtise adorable dans

le rôle de Jocrisse, son talent se prête, avec une grande facilité, aux difficultés de la farce qu'il a entrepris, en organisant sa troupe.

Esperons que le programme de la représentation de ce soir amènera plus du monde qu'il n'y en avait mercredi.

EXCURSION AUX îLES SOUS LE VENT. (Suite.)

Borabora fut visitée pour la première fois, en 1769, par Cook, qui la nomma Malabala; elle fut revue en 1773 par Bonaupapa qui, dans la manie de changer tous les noms, lui donna celui de San-Pedro. Sa population, à l'époque de la découverte était de 10,000 âmes; elle n'en compte pas moins de 600 aujourd'hui et cependant des quatre îles sous le vent, c'est encore celle qui, comparativement, est la plus peuplée. Nous avons eu déjà l'occasion de dire quelques mots de l'histoire et de l'administration de Bo-abora, il nous restera peu de chose à ajouter, pour finir avec cette question.

Cette île, l'une des plus pittoresques de tout l'archipel, est famouse dans les souvenirs anciens, par la bravoure des guerriers, dans toutes les lettres qui traduisent la tranquillité des autres pays jusqu'à Tahiti même; les parisiens belligerants s'efforçaient toujours d'obtenir le secours de ces insulaires. C'est à l'époque de ces hommes qu'un chef nommé Pouhi ou Peauapapa échappa Raitatea; Tahaa et fonda le royaume le plus considérable qui existait dans l'archipel, à l'arrivée de Cook; car Tahiti était partagé entre cette époque, entre trois souverains et le temps n'était pas encore venu, où le chef de la dynastie des Pouhi citait être étendre sa puissance sur toutes les îles de la S. côte.

Borabora fut avec Maupiti, une des dernières à se soumettre aux missionnaires méthodistes; ils ne purent gagner la conquête au nom de leurs compagnies, qu'en 1817 et lorsque, 13 ans plus tard, l'imposteur Teao, inventeur de la secte des Maava, fut chassé de Tahiti, avec les plus ferveurs de ses disciples, Borabora et Maupiti adoptèrent immédiatement la religion nouvelle, qui avait déjà de nombreux partisans à Huahine, à Raitatea et à Tahaa.

Ce fut alors un moment critique. Plusieurs missionnaires durent quitter des pays, où ils croyaient attachés pour toujours au christianisme, à part le débarquement et la dissolution des meurs furent poussés à l'excès; puisquels et chez se défaillirent de la contrainte et de l'oppression qu'ils subissaient depuis longtemps. Aujourd'hui Borabora, où subsiste Porapora, semble relevé de ses erreurs; sa population revêt un aspect moral et religieux, qui n'est sans doute qu'apparent, mais qui cependant suscite à l'étranger un certain respect. Les femmes ne viennent pas à bord des navires, comme à Raitatea, et dans un réglement de port, de police et de judiciaire très-complet, que nous avons traduit, on établit une amende de 24 dollars à partager entre l'homme et la femme-surprise; et ce surtement criminel.

Parti de Borabora, l'dimanche 16, à 4 h. et demie du soir, le Styx, après avoir évité de louper contre une brise faible et inégale, n'arriva devant Huahine que le 17 à la tombée de la nuit; heureusement, il avait à bord le pilote Paulin, excellent praticien de toutes ces passes, qui nous mena au mouillage, nous pourrions dire presque sans y croire, car il faisait complètement noir, quand nous laissâmes tomber l'ancre, à très-peu de distance du rivage, par 15 mètres d'eau, fond de sable et corail. Nous nous empressâmes de descendre à terre et nous fîmes une promenade aux flambeaux assez pénitente, au milieu d'une escorte de jeunes indigènes, qui nous curiosisaient chez le capitaine Redet, que nous avions eu déjà le plaisir de rencontrer à l'apostle, ainsi que sa dame. Nous venions de vivre, pendant quelques jours, entièrement au milieu des naturels, et nous accueillîmes, avec grand plaisir, sur notre route, le charme d'une soirée, posée en canaries de salin. Nos hôtes firent les plus grandes instances pour nous retenir un jour avec eux, afin de nous faire admirer toutes les beautes de Huahine, qu'ils nous peignaient, à nous qui arrivions de Borabora, comme la plus jolie de toutes les îles du groupe. Mais nous avions entrepris déjà les limites de temps prévues pour notre voyage et il fallait absolument partir le lendemain.

Le 18 de très-bonne heure, nous allâmes faire une visite au capitaine Maurie; c'est un des hommes

qui ont rendue plus de services au commerce français
de l'Océanie. Il a été l'un des premiers à explorer ce
vaste territoire, et depuis lors il a fait de nombreux voyages
en compagnie d'une compagnie d'îles et laissé dans
l'océan plusieurs îles inconnues, en lui démontrant non-dé-
mentablement que ce qui était jusqu'alors tout à faire pour rassurer
les marins. Il a fourni de nombreux et excellents ren-
seignements sur la navigation de ces parages, et ce qui
n'est pas moins honnête est à la reconnaissance de ses
compagnons, il a toujours laissé à son nom une et respecte-
telle, chez tous les indigènes avec lesquels il a fait le com-
merce.

(La fin au prochain numéro.)

E. HARDY.

GREFFE DU TRIBUNAL CRIMINEL.

DOSSES DE LA SOCIETE.

Par jugement du 23 décembre 1856, le tribunal criminel, faisant application des articles 360, 363 et 367 du code pénal, mettra à mort Paul Et Le Jai, dit le 18 germinal an V à condamné le contrebandier Albert M. et Norvège, à un an de prison et aux frais de la procédure, pour vol commis de nuit dans une maison habite, au préjudice du sieur Scheltema, négociant à Papette.

Le même jugement, arrêté le nommé Charles Jo-
nés, né à Barcelone (Catalogne), de l'accusation dirigée
contre lui, de complicité dans le délit.

Vu : pour extrait conforme
Le président, Le Greffier,
B PERREAU, Y. Durox.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GOUVERNEMENT.

11 octobre, Transport français *Théophile*, commandé par M. Richard-Fay, lieutenant de vaisseau.

13 novembre, Transport français *Infernal*, commandé par M. Frissard, lieutenant de vaisseau.

18, Golette coloniale *Antioch*, commandée par M. Boulangé, lieutenant de vaisseau.

19, Avion à vapeur le *Sigane*, commandé par M. Grimaud, lieutenant de vaisseau.

Golette coloniale *Papete*, désarmée,
DE COMMERCE.

14 décembre, Brig militaire *Ernest 2* cap. Lemoitelle.

3, Brig du protecteur *Sainte*, cap. Ried.

8, Baliseuse américaine *Couper*, cap. Dean.

17, Baliseur américain *Congress 2*, cap. Strubing.

18, Golette de la flotte *Maryville*, cap. Clark.

20, Golette du protecteur *Island Queen*, cap. Mac Farlane.

21, Golette de *Baboa* vs *Tirinto*, cap. Monu.

22, Baliseur français *Jason*, cap. E. Hache.

24, Golette anglaise *Emily Hoyt*, cap. Salton.

25, Golette hawaïenne *Queen of the Isles*, cap. Chapman.

26, Baliseur anglais *Curvina*, cap. Bassett.

Mouvements de port de Papete, du samedi 20 au vendredi 27 décembre 1856.

ENTRIES

20, Golette du protecteur *Island Queen*, cap. Mac Farlane, 110 ton., 6 hommes d'équipage, 15 passagers, venant de Marquesas en 13 jours, provisions.

21, Golette de *Baboa* *Tirinto*, cap. Moal.

18 ton., 6 hommes d'équipage, 3 passagers, venant de Riauas en 8 jours, provisions.

23, Baliseur français *Jason*, cap. Harbo, 612 ton., 28 hommes d'équipage, venant de Honi à 27 j., 2300 barils.

24, Golette anglaise *Emily Hoyt*, cap. Salton, 144 t., 6 hommes d'équipage, 6 passagers, venant de Hamoa en 25 jours, huile.

25, Golette hawaïenne *Queen of the Isles*, cap. Chapman., 123 ton., 8 hommes d'équipage, 7 passagers, venant de l'Alaska en 21 jours, assortiment.

26, Baliseur anglais *Curvina*, cap. Bassett, 338 ton., 22 hommes d'équipage, venant d'Angleterre en 8 mois, sur lest.

SORTIES.

20, Golette de Rimatara *Forerunner*, cap. Rabiri, pour Rurutu.

9, Golette du protecteur *Gazelle*, cap. Chapman, pour Seily.

ARSENAL.

Le 26, le bûcheur américain *Couper*, quille le qua-

VENTE PUBLIQUE.

Mardi prochain 41 du courant, à midi, Maurice Redot vendra dans son magasin un assortiment de marchandises

Françaises,

Anglaises,

Allemandes,

et Chinoises.

Adjudication de bail.

CESSION ET TRANSFERT VOLONTAIRE.

Le lundi 5 Janvier 1857, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. Philippe Maugay, 18 de notaire à Papete, à l'adjudication, à l'extinction des feux, de la cession et du transport de tous les droits du S^r François-Maurice-Bütscher, au bail d'un terrain, situé sur la plage de Papete, faisant partie de la terre nommée Tonic, et pour le temps qui se restera à courir.

Le bail a été passé pour 15 ans, le 20 mars 1844;

Le bail est renouvelable à la volonté du preneur.

Le reste à payer annuellement et d'avance au propriétaire est de cent francs.

L'adjudication aura lieu sur le terrain même.

Pour plus amples renseignements, voir le cahier des charges déposé en l'étude de M. Philippe Maugay, à partir de mercredi 31 décembre 1856, tous les jours, dimanches et fêtes exceptées, de 7 à 9 h. du matin et de midi à 3 heures.)

PHILIPPE MAUGAY.

Public sale of a deed.

VOLONTARY CESSION AND TRANSFER.

On Monday, the 5th January 1857 and by the ministry of M^r. Maugay (Philippe) acting as notary at Papete, will be sold at Public Auction, and at the extinction of rights, the cession and transfer of all rights appertaining to M^r Francis-Maurice-Bütscher, to the said of a piece of land, situated upon the Beach at Papete; and forming part of that called Tonic, and for the term of which remains to expire,

The deed is renewable at the will of the taker, The rent payable annually and in advance is of the sum of one hundred francs.

The sale will take place upon the land itself, For further information see the notice and notes deposited in the office of M. Philippe Maugay, from the 31st December 1856 (Wednesday) and from thence every day, (sundays and holidays excepted) from 7 to 9 A. M. and 12 to 3 P. M. in the afternoon

Philippe Maugay.

THEATRE.

Dimanche 28 Décembre 1856.

2^e REPRESENTATION de l'abonnement.

INDIANA ou CHARLEMAGNE, comédie en un acte, par M.^m Martin, et M. Lagarde.

LES THIBAUTS d'un Normand, scène comique par M. Martin.

LA PETITE TOINETTE, chansonniette par un amateur.

L'ANGLAI TOURIST, chansonniette comique par M. Noel Martin.

LA FÊTE LA TRICHE, scène comique par M. Lagarde.

LES MISÈRES d'un TIMBALIER, comédie en un acte, par M.^m Noel Martin, M. Lagarde et 4 amateurs.

PREUX DES PLACES: Premières, 5 francs.

Secondes, 25.

Les militaires non gradés, 15.

On trouvera des billets à l'avance chez M. Cassier.

On commencera à 7 heures et demie.

Éditeur Gérant, LE GUILLANTON

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 20 AU 27 Novembre 1856.

DATES.	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE ^a		TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6h. 10 h. mat. 4 h. 10h. du sour.	Tension moyenne de la vapeur	Humidité relatif en centaines	Quantité de pluie tomber	Vents dominant pendant le jour
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	Minima.	Maxima.	Moyenne					
5.20	759.65	001.4	23.4	23.8	-26.15	46.07	20.25	77.08		E.
D 21	759.70	001.4	23.5	25.7	-26.10	45.85	20.05	77.08		E.
1.22	759.83	000.9	22.4	28.6	-25.50	25.45	20.05	78.06		E.
N.23	759.92	001.2	23.0	30.1	-26.55	25.45	20.75	78.00		O.
H.24	758.85	001.6	22.2	30.7	-25.45	26.60	26.75	77.63		O.
J.25	757.82	001.7	23.4	30.5	-26.80	25.82	20.21	79.08		E.
V.26	757.82	001.5	23.2	29.8	-26.50	26.17	19.81	75.07		E.